

CHambrine 028



WWW.EURE-ET-LOIR.CHAMBRES-AGRICULTURE.FR

> RÉGLEMENTATION

Distances de sécurité riverains : les nouveautés en 2022

vec la validation le 22 juillet 2022, par le Préfet d'Eureet-Loir de la nouvelle charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires, la réglementation sur l'application des distances de sécurité évolue.

Quelles sont les nouveautés de la charte d'engagements signée en juillet 2022 pour l'Eure-et-

Les lieux comprenant des bâtiments régulièrement occupés ou fréquentés par des travailleurs viennent s'ajouter aux lieux fréquentés par des personnes vulnérables et aux habitations déjà concernés par les distances réglementaires depuis 2020.

Des distances de sécurité riverains (DSR) de 10 mètres incompressibles pourraient concerner certains produits dont le classement toxicologique est cancérigène, mutagène ou reprotoxique de niveau 2 (CMR type 2). L'ANSES doit annoncer à partir du 1^{er} octobre 2022 les produits qui seraient concernés par cette restriction.

Une obligation de prévenance collective préalable et individuelle au



moment de l'application a été instaurée depuis l'été 2022.

La prévenance préalable collective s'effectue via un bulletin de prévenance mis à jour régulièrement par les services de la Chambre d'agriculture qui informe des applications probables de produits phytopharmaceutiques en fonction de la culture et des grandes familles de cibles.

Les exploitants n'ont pas à rédiger ou à fournir ce bulletin.

La prévenance individuelle est du ressort de l'exploitant. Elle repose sur chaque utilisateur, avant toute réalisation d'un traitement phytopharmaceutique soumis à distance de sécurité.

Cette modalité individuelle doit permettre à toute personne à proximité de la zone traitée, résident ou personne présente, d'avoir connaissance du moment effectif où intervient la réalisation d'un traitement phytopharmaceutique.

Différents moyens de type visuel ou numérique peuvent être mis en œuvre, seuls ou en association. L'exploitant qui ne souhaite ou ne peut pas utiliser un moyen numérique peut par exemple utiliser le gyrophare de son tracteur comme moyen visuel (cette possibilité est reconnue dans la charte d'engagement).

Rappel utile concernant la réduction des DSR de 5 mètres à 3 mètres

Pour appliquer la réduction des

distances de sécurité de 5 mètres à 3 mètres pour les produits qui le permettent, vous devez utiliser des moyens ou techniques permettant de réduire la dérive (buses anti-dérive reconnues par l'Etat) et détenir un exemplaire de la charte départementale d'engagement des utilisateurs validée par le Préfet (format papier ou numérique). Retrouvez toutes les informations concernant l'application des distances de sécurité riverains en Eure-et-Loir sur la page internet dédiée de la Chambre d'agriculture

d'Eure-et-Loir notamment : La nouvelle charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires

Le bulletin collectif de prévenance préalable à destination des résidents et personnes présentes aux abords des parcelles

Une note technique pour vous aider dans la mise en œuvre des distances de sécurité

En savoir plus sur : https:// centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/index.php?id=2977487

CONTACT

Sébastien Sallé s.salle@eure-et-loir chambagri.fr Tél.: 02.37.24.45.57



> BIODIVERSITÉ

Les haies : une stratégie gagnante sur mon exploitation



es haies peuvent jouer différents rôles selon leur localisation et la ou les fonc-Ition(s) que l'on souhaite lui attribuer.

Elles auront de multiples intérêts pour votre exploitation:

• Un aspect biodiversité, en effet ce sont des ressources intéressantes pour les auxiliaires des cultures avec des floraisons étalées dans le temps et l'espace. Elles jouent également un rôle cynégétique en créant de l'habitat.

• Les haies permettent d'avoir un effet brise vent protecteur pour les parcelles.

• L'activité du sol est stimulée par la présence de haies : activité biologique active, augmentation de la matière organique, diminution de l'érosion.

• En limitant le ruissellement et en augmentant la capacité d'in-



filtration, les haies influent sur la qualité d'absorption de l'eau. De plus les haies sont de véritables atouts économiques sur l'exploitation, elles peuvent être valorisées en copeaux, en bois d'œuvre, en BRF...

Planter une haie ne s'improvise pas

Si votre projet est en cours, c'est le moment de préparer votre sol à

l'emplacement des plantations et également de valider votre commande de plants.

Si vous souhaitez vous lancer, c'est le moment de concevoir et construire votre projet pour la prochaine saison.

CONTACT

Solène MURE s.mure@eure-et-loir.chambagri.fr Tél.: 06.99.52.41.33

> BRÈVES

Formez-vous à distance sur MesParcelles



L'Equipe MesParcelles innove en vous proposant dès à présent une formation 100% à distance. Cette formule vous permet de découvrir l'outil MesParcelles depuis chez

Vous pouvez vous inscrire d'octobre à juin et suivre les vidéos et les exercices aux moments que vous choisissez. Contactez-nous pour plus d'informations Nous organisons également nos traditionnelles sessions de formations, n'hésitez pas à vous inscrire.

CONTACT

mesparcelles@eure-et-loir. chambagri.fr - Tél.: 02.37.24.46.00



Mise en place des essais sur la ferme de la Saussaye



Dans le cadre de l'expérimentation systèmes de cultures innovants menée au Lycée de la Saussaye, le colza en strip-till a été semé le 16 août dernier. On observe une belle levée.

Les couverts sont aussi en bonne voie grâce à la pluie de début septembre.

Pour les essais en agriculture bio, la luzerne prend le dessus dans le système autonome et la betterave se développe bien. Affaire à suivre...

CONTACTS

Claire Montanier c.montanier@eure-et-loir. chambagri.fr - Tél.: 06.84.98.98.20 et Solène Mure s.mure@eure-et-loir.chambagri.fr Tél.: 06.99.52.41.33